

AMEN TRESOR SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2009, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2009 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Les emplois en titres émis et garantis par CIL représentent 11,51 % de l'actif net au 31 Décembre 2009, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2009.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

AMEN TRESOR SICAV
Bilan arrêté au 31 Décembre 2009
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	28 982 422	26 088 931
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 895 370	1 673 435
Obligations et valeurs assimilées		27 087 052	24 415 496
Placements monétaires et disponibilités		10 177 013	9 249 848
Placements monétaires	3.2	3 407 262	2 252 119
Disponibilités	3.3	6 769 751	6 997 729
TOTAL ACTIFS		39 159 435	35 338 779
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		23 371	20 005
Créditeurs divers		4 967	4 320
TOTAL PASSIFS		28 338	24 325
Capital	3.4	37 645 550	33 832 949
Sommes distribuables	3.5	1 485 547	1 481 505
Sommes distribuables des exercices antérieurs		334	204
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 485 213	1 481 301
ACTIF NET		39 131 097	35 314 454
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		39 159 435	35 338 779

AMEN TRESOR SICAV

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 239 072	1 152 451
Revenus des placements monétaires	3.2	411 110	376 931
Total des revenus de placements		1 650 182	1 529 382
Charges de gestion des placements	3.6	<249 039>	<212 615>
Revenus Nets des placements		1 401 143	1 316 767
Autres charges	3.7	<39 139>	<33 491>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 362 004	1 283 276
Régularisation du résultat d'exploitation		123 209	198 025
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 485 213	1 481 301
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<123 209>	<198 025>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		208	6 237
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		71 639	<848>
Frais de négociation		<71>	<39>
Résultat non distribuable		71 776	5 350
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 433 780	1 288 626

AMEN TRESOR SICAV**Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 433 780	1 288 626
Résultat d'exploitation	1 362 004	1 283 276
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	208	6 237
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	71 639	<848>
Frais de négociation de titres	<71>	<39>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 443 744>	<1 027 023>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 826 607	7 701 479
Souscriptions		
- Capital	48 336 982	39 564 779
- Régularisation des sommes non distribuables	42 111	<25 672>
- Régularisation des sommes distribuables	1 439 145	1 069 631
Rachat		
- Capital	<44 600 953>	<31 974 824>
- Régularisation des sommes non distribuables	<37 316>	23 585
- Régularisation des sommes distribuables	<1 353 362>	<956 020>
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 816 643	7 963 082
ACTIF NET		
En début de période	35 314 454	27 351 372
En fin de période	39 131 097	35 314 454
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	335 112	259 927
En fin de période	372 117	335 112
VALEUR LIQUIDATIVE	105,158	105,381
TAUX DE RENDEMENT	3,98%	4,21%

AMEN TRESOR SICAV**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2009

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2009 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2009 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

	1 895 370
Actions et valeurs assimilées (1)	
Obligations (2)	21 659 102
Bons de trésor assimilables (3)	5 427 950
Total	28 982 422

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31- 12-09	% Actif Net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	18 102	1 887 927	1 895 370	4,84

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31/12/2009	% Actif Net
AB 2006	11 000	879 996	914 562	2,34
AB 2008 TA	5 000	466 666	481 627	1,23
AB 2008 TB	15 000	1 425 000	1 474 188	3,77
AB 2009 CA	5 000	500 000	505 556	1,29
AIL 2007	10 000	600 000	601 360	1,54
AIL 2008	6 000	480 000	486 360	1,24
AIL 2009-1	2 500	250 000	261 112	0,67
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 232	2,63
ATB 2007/1	15 000	1 350 000	1 389 264	3,55
ATL 2006/1	5 500	440 000	452 536	1,16
ATL 2007/1	14 300	858 000	873 032	2,23
ATL 2008	5 000	500 000	510 128	1,3
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 029 056	2,63
ATL 2009/3	5 000	500 000	500 112	1,28

BH 2009	10 000	1 000 000	1 000 120	2,56
BTKD 2006	10 000	400 000	400 768	1,02
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	1 260 696	3,22
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 055 776	2,7
CIL 2008/1	2 000	163 200	166 671	0,43
CIL 2009/1	10 000	1 000 000	1 019 888	2,61
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 000 920	2,56
EL WIFECK 2006	1 000	40 000	41 054	0,1
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	202 982	0,52
MEUBLATEX 08A	3 000	300 000	304 474	0,78
MEUBLATEX 08B	5 000	500 000	507 456	1,3
MP 2005 TA	1 000	80 000	82 188	0,21
MP 2005 TB	1 000	80 000	82 188	0,21
PANOBOIS 2007	5 000	500 000	518 948	1,33
SIHM 2008TB	3 000	300 000	304 670	0,78
SIHM 2008TD	5 000	500 000	507 784	1,3
STM 2007 B	5 500	550 000	557 990	1,43
STM 2007 C	1 000	100 000	101 453	0,26
STM 2007 D	5 000	500 000	507 264	1,3
STM 2007 E	2 000	200 000	202 906	0,52
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	200 000	201 340	0,51
TUNISIE LEASING 2008-2	2 000	163 520	164 427	0,42
TUNISIE LEASING 2009 SUB	7 500	750 000	759 102	1,94
UNIFACTOR 2006	5 000	200 000	200 912	0,51
<i>Total</i>		21 176 382	21 659 102	55,35

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-09	% Actif Net
BTA09022022	2 000	1 951 000	2 022 684	5,17
BTA090714	800	906 000	931 460	2,38
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 233 350	3,15
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 240 456	3,17
<i>Total</i>		5 013 000	5 427 950	13,87

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-09 au 31-12-09	Période du 01-01-08 au 31-12-08
Revenus des obligations	926 711	803 693
Dividendes	18 518	61 970
Revenus des BTA	293 843	286 788
Total :	1 239 072	1 152 451

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à 3 407 262 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
				UNIFACTOR				
BIT	02/11/09	15/11/10	1 500 000		59 316	1 440 684	1 447 301	3,7
				TUNISIE LEASING				
BIT	01/07/09	26/06/10	2 000 000		79 810	1 920 190	1 959 961	5,01
Total							3 407 262	8,71

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-09 au 31-12-09	du 01-01-08 au 31-12-08
Placement en compte courant à terme	281 585	223 840
Billets de trésorerie	123 658	143 474
Certificat de dépôt	807	2 330
Compte rémunéré	5 060	7 287
Total :	411 110	376 931

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2009 à 6 769 751 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	6 050 000	6 506 109 (i)	16,63
Liquidités et équivalents de liquidités		263 642	0,67
Total		6 769 751	17,30

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT031010	AMEN BANK	950 890	5,67%
PLACT020410	AMEN BANK	432 101	5,73%
PLACT220610	AMEN BANK	1 604 935	5,72%
PLACT240310	AMEN BANK	3 518 183	5,81%
Total		6 506 109	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	33 832 949
Souscriptions	48 336 982
Rachats	<44 600 952 >
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	<9>
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 7 235>
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	71 648
Frais de négociation	<71>
VDE sur titres OPCVM	7 443
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	42 111
Régul sommes non distribuables (rachats)	<37 316>
Total	<u>37 645 550</u>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 s'élève à 3 816 643 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2009 est de 372 117 contre 335 112 au 31/12/2008.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-08	491
Nombre d'actionnaires entrants	416
Nombre d'actionnaires sortants	<312>
Nombre d'actionnaires au 31-12-09	595

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2009 s'élèvent à 1 485 547 DT et se détaillent comme suit :

	<i>Exercice clos le 31-12-09</i>	<i>Exercice clos le 31-12-08</i>
Sommes distribuables exercices antérieurs	334	204
Résultat d'exploitation	1 362 004	1 283 276
Régularisation du résultat d'exploitation	123 209	198 025
Total :	1 485 547	1 481 505

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.